

## La sorcellerie aux Antilles : Interactions et malheurs

Christiane Bougerol

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/52>

DOI : 10.4000/socio-anthropologie.52

ISSN : 1773-018X

### Éditeur

Éditions de la Sorbonne

### Édition imprimée

Date de publication : 15 mai 1999

ISSN : 1276-8707

### Référence électronique

Christiane Bougerol, « La sorcellerie aux Antilles : Interactions et malheurs », *Socio-anthropologie* [En ligne], 5 | 1999, mis en ligne le 15 janvier 2003, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/52> ; DOI : 10.4000/socio-anthropologie.52

---

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.



*Socio-Anthropologie* est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# La sorcellerie aux Antilles : Interactions et malheurs

Christiane Bougerol

---

Les imputations en sorcellerie

- 1 Quand un individu est en but à une série de malheurs, il s'interroge sur le sens de cette accumulation de déconvenues. Son infortune peut s'exprimer sur des registres divers : toucher sa santé ou celle des siens<sup>1</sup>, se manifester par des échecs dans le travail ou des espérances scolaires déçues ou bien se traduire par des rebuffades dans la vie affective. Lorsqu'une personne se sent atteinte de façon répétitive dans sa vitalité physique et sociale, elle a tout lieu de penser qu'elle est l'objet d'une persécution intentionnelle de la part d'un sorcier. Ce dernier, nommé aussi et fort justement « malfaiteur », est accusé de faire volontairement le mal par le biais de pratiques de magie offensive.
- 2 L'imputation faite à autrui d'être à l'origine de son malheur, soit l'explication par la sorcellerie de l'infortune, possède aux Antilles, comme en Afrique, « un statut encore proche de l'officialité » (Augé, 1982 : 215). L'individu qui évoque les persécutions magiques dont il fut ou dont il est l'objet n'a pas l'impression de se mettre en marge du groupe. Il ne craint pas de passer pour un « arriéré » comme le redoute le paysan du bocage qui évoquerait ce type de causalité. J. Favret-Saada, dans son livre *Les mots, la mort, les sorts* (1977), montre bien qu'en Mayenne la personne qui parle des sorts dont elle pâtit ne le fait qu'à un « *sujet supposé pouvoir* (un sorcier, un désenvoûteur) *ou ne pas pouvoir* (une victime, un ensorcelé) » (p.23). Méfiance oblige : elle s'assure que l'autre a les mêmes références que les siennes pour expliquer le malheur en série, références qui ne sont pas partagées par l'ensemble de la population, et qui pour les incrédules sont une caractéristique de la « sauvagerie » paysanne.
- 3 Les plus durs des conflits en sorcellerie, aux Antilles, naissent de l'intimité partagée entre la victime et son persécuteur. Pour nuire, le sorcier doit avoir un mobile qui suppose un minimum de contact entre lui et sa victime, et plus le lien entre les deux protagonistes est étroit plus la gestion de la crise est compliquée. C'est l'étude de ce type de crises, si difficiles à vivre, que je privilégie ici. Les personnes mobilisent force affects et produisent

des discours intenses pour expliquer, justifier, réinterpréter leurs actes et ceux des autres et, à cette occasion, elles livrent un riche matériel ethnographique.

- 4 Il n'y a pas de règle préférentielle ou d'exclusion qui explique les rapports sorcier-ensorcelé. Ce point différencie la sorcellerie antillaise de son homologue africaine où, ainsi que l'écrit N. Sindzingre : «...c'est une théorie qui répartit les individus "soupçonnables" et les autres, en fonction de leur rang d'âge, de leur appartenance à tel lignage ou quartier. Les hostilités effectives entre personnes ne peuvent s'exprimer dans des directions aléatoires »(p.27). En Afrique, on décèle ce qu'A. Zempléni nomme des « foyers communs de persécution »(p.10) qui sont, en plus des sujets morts et vivants, les génies des lieux, les ancêtres de lignages, les divinités qui tous peuvent être cause d'infortune.
- 5 La sorcellerie étant exclusivement le fruit d'interactions entre des vivants, le sorcier est à chercher au sein des relations sociales, familiales ou de voisinage. Mais dans cet ensemble, vaste en fait, tout le monde peut être soupçonné. La sorcellerie antillaise est également différente de celle du bocage normand. En Mayenne « ... l'ensorcellement ne vise pas un individu. Ce qui est en cause, dans la sorcellerie, c'est un domaine et tout ce qui l'englobe (...) – tout cela conçu comme faisant corps et comme étant rassemblé sous le nom du chef de famille, maître du domaine » (Contreras et Favret-Saada, 1985 : 102). L'indivision du domaine face aux agressions magiques, que J. Favret-Saada nomme aussi « l'espace solidaire », conduit à rechercher le sorcier à l'extérieur de la famille nucléaire. Il en ressort que « ...pour les familles ensorcelées, la communication intrafamiliale ne fait jamais problème. Ce qui fait problème, c'est la relation de cette famille ensorcelée avec le reste du monde, la communication extra-familiale » (p. 132). En revanche, aux Antilles, la sorcellerie intra-familiale est souvent évoquée ; elle est très fréquente à l'intérieur du couple et au sein de la fratrie<sup>2</sup>. C'est la communication au sein de la famille qui devient des plus difficile quand le sorcier en fait partie. Toutefois, il y a aussi des dissensions internes au groupe familial quand le sorcier est moins proche.

Chercher le sorcier

- 6 Le voyant-guérisseur ne fait souvent que confirmer les suspicions de son client quant à l'identité de son persécuteur<sup>3</sup>. J'expose, ici, comment un malheureux en vient à diriger ses soupçons vers tel individu. Un persécuté passe au crible de ses souvenirs les paroles et les gestes de ses connaissances qui, en leur temps, n'alarmèrent pas sa perspicacité mais qui à distance et au regard des nouveaux événements peuvent être interprétés comme des projets de persécution ayant pris effet. C'est le changement de contexte. Maintenant il y a de l'infortune à répétition, qui permet de donner un autre sens à des paroles perçues comme sans importance sur le moment mais qui, vu la situation actuelle, étaient lourdes de menaces. L'hostilité ne s'exprime pas oralement, de façon directe. Celui qui cherche à faire coïncider certains propos avec un début de persécution doit faire preuve de subtilité dans le tri des indices.
- 7 Quelques exemples. Deux adolescents déçoivent les espérances les plus prometteuses : l'un tombe gravement malade et l'autre se marginalise. Leur mère se souvient qu'un soir son époux décide de conduire son propre frère à l'hôpital bien que ce dernier renâcle pour s'y rendre. Avant de partir le malade lâche à l'intention de son frère : « Je te préviens, c'est la dernière fois que tu me conduis à l'hôpital ». Phrase dictée par un mouvement d'humeur pense l'auditoire. Quelques temps plus tard, quand les déboires touchent les adolescents, la mère conclut : « A partir de là on a été persécuté ». Cette femme a vu de nombreux voyants-guérisseurs. Pour la plupart ils confirmèrent l'identité

du sorcier, l'oncle des enfants, mais aucun n'a réussi à procurer plus qu'un soulagement de courte durée.

- 8 L'éventail de ce qui *a posteriori* peut être détecté comme suspect est vaste : mots, regards, expressions du visage, gestes, trouvailles d'objets divers dans son champ d'action, etc. Une femme accouche très difficilement d'un enfant qui « n'a pas la santé ». Plus tard elle se souvient que lorsqu'elle était enceinte, une de ses voisines, avec qui elle entretenait des rapports étroits enroulait, en sa présence, une pelote de fils. Après l'épreuve de l'accouchement, et dans l'obligation de constater que son enfant est malade, la femme se souvient que sa voisine manipulait la bobine de fil avec des gestes exagérés. Elle conclut : « Elle était en train de me “ marrer ” (attacher) », sous-entendu, pour rendre la naissance difficile.
- 9 Ces exemples nous montrent que dans les conflits en sorcellerie, la découverte *a posteriori* de la cause de l'infortune, la persécution magique, conduit à une réinterprétation de la ou des interactions initiales entre le sorcier et sa victime, qui prend alors figure d'événement. L'attribution, après coup, d'intention malveillante au persécuteur est livrée aux proches qui partageront, ou non, cette interprétation et qui pourront en proposer une autre. Selon le plus ou moins grand degré de concordance des imputations qui s'établit entre l'ensorcelé et ses proches, ils ajusteront peu ou prou leurs comportements.
- 10 L'idéal serait que rien ne circule entre le persécuté et son sorcier, qu'ils « coupent les ponts », ceci pour ne pas faciliter la tâche au second qui, dans le cas contraire, pourrait aisément continuer son action maléfique en utilisant, par exemple, des objets « arrangés ». Cette mesure implique des difficultés quand la proximité sociale ou spatiale entre les protagonistes est importante.

Les compromis dans la séparation sorcier-ensorcelé et ses conséquences

- 11 La séparation complète est aisée si l'on s'en tient aux deux principaux protagonistes – ils vont jusqu'à se « retirer le bonjour » – mais elle devient souvent impraticable dès qu'il s'agit de l'étendre aux proches de ces personnes qui, eux aussi, ne devraient plus se côtoyer. Vis-à-vis des enfants, le mieux est de les séparer, dit-on. Au quotidien il est difficile d'empêcher des enfants de fréquenter leurs amis, surtout s'ils appartiennent au voisinage ou sont habitués à se retrouver à l'école. Les parents remplacent cette mesure par une règle moins contraignante : ils interdisent à leur progéniture de prendre quoi que ce soit qui vient de ces enfants là, et *a fortiori* de leurs parents, et de leur donner ou prêter le moindre objet. A leur insu les enfants pourraient être utilisés par leurs parents pour s'emparer d'objets qui seront travaillés (par de la magie maléfique) ou pour en déposer qui auraient subi le même traitement. Des proches d'un sorcier, son conjoint ou un ami par exemple, qui ignorent tout des activités maléfiques de celui-ci, peuvent également en toute innocence être utilisés.
- 12 L'individu qui se voit brusquement repoussé et même plus salué sait de quoi il retourne (d'autant que les commérages auront déjà opéré ou le feront sans tarder<sup>4</sup>) : il est l'objet d'une imputation de sorcellerie. Pour ne pas aggraver son cas, il doit, lui aussi, se « retirer », accepter la séparation. Toute tentative pour maintenir le contact, qu'elle soit de son fait ou de celle de ses familiers, sera interprétée comme une preuve supplémentaire de sa détermination à nuire.
- 13 La coordination des actions entre l'ensorcelé et les siens, souhaitée par le premier, ne va pas toujours de soi. En outre, celui qui pâtit d'une imputation de sorcellerie n'acceptera pas forcément la nouvelle gestion de leur coprésence que lui impose sa supposée victime.

Revenons au cas des deux adolescents persécutés par leur oncle paternel au dire de leur mère. Cette dernière (que je nommerai Mme. Simon) refuse que son époux bâtit leur maison sur un terrain de famille qu'il partage avec son frère (le sorcier) en Martinique : elle obtient gain de cause. M. Simon est très ambivalent sur le rôle de son jeune frère dans les malheurs de ses fils. Parfois il penche pour la culpabilité de son cadet, d'autres fois il en doute et pense qu'un de ses enfants souffre d'une « maladie naturelle » tandis que l'autre se marginalise influencé par d'autres jeunes. Mme. Simon remarque qu'après chaque passage de son beau-frère chez elle son fils malade le devient davantage. M. Simon, malgré les demandes de sa femme, ne peut se résoudre à interdire sa maison à son frère. Il tâche d'en espacer les visites ou il se rend, lui, chez son cadet. Un jour, tous les Simon se retrouvent chez la mère des deux hommes, la belle-mère de Mme. Simon. Ne sont pas de la réunion les deux garçons restés en France. Le supposé sorcier s'en prend à son accusatrice et lui lance : « Tu dis que je fais le mal à Jacques (le jeune malade) », à quoi la femme répond : « Je suis bien obligée d'avoir mon opinion ». Fou de rage, l'homme se précipite sur sa belle-soeur et jette le plateau qu'elle porte, verres et bouteilles compris. D'autres membres de la famille interviennent pour empêcher l'accusé de battre sa belle-soeur, elle-même bien décidée à ne pas se laisser faire.

- 14 Le principal intéressé de l'histoire, Jacques Simon, le jeune malade, se plaint que parfois son oncle le regarde d'une étrange façon ou dit des choses bizarres en sa présence. C'est sa mère qui rapporte ces remarques mais en présence de son époux. Celui-ci s'insurge contre ces insinuations. Pour lui, c'est sa femme qui induit ces remarques à son fils. Dans cette histoire, toutes les tentatives de Mme. Simon pour séparer le sorcier de l'ensorcelé, trop jeune ou pas assez déterminé pour prendre en charge celui qu'il choisit de rencontrer, sont mises à mal par l'indécision du père de famille quant à la culpabilité de son propre frère, qu'il aime beaucoup et dont il s'est toujours senti proche. Partagé, cet homme accède tantôt aux désirs de sa femme, tantôt à ceux de son frère et par là empêche la guérison de son fils, pense son épouse. Ici, les accusations de sorcellerie intrafamiliale vont à l'encontre de liens familiaux forts, d'où l'impossible séparation sorcier/ensorcelé.
- 15 S. Lallemand évoque aussi des cas de sorcellerie au sein de la famille dans certains groupes ethniques d'Afrique. Elle relève qu'alors « Telle est la contradiction, psychologiquement insoutenable (...) : au drame de la mort se surajoute la tragédie du soupçon, ou de l'accusation, dirigée contre ceux-là même qui devraient en être exempts » (1988 : 13).
- 16 Aux Antilles, les maisons sont parfois construites très près les unes des autres. L'accès à l'une d'entre elle peut obliger les occupants à en longer une autre. Tant que les rapports entre les habitants sont bons, les allées et venues, et le fait de se côtoyer, se font sans difficulté. Mais à la moindre anicroche les passages sont jugés trop fréquents et suspects, des regards en coulisse retiennent l'attention, le comportement du voisin est teinté d'un air de défi, etc. Bref, quand le climat se dégrade, la proximité devient intolérable. Dans les conflits en sorcellerie, l'impossibilité de se séparer engendre des situations où les protagonistes sont perpétuellement sur le qui-vive. L'époque des accusations indirectes est vite révolue, les accusations se font sans détour. Elles fusent au gré des exaspérations des uns ou des autres. Mme. Pierre croit être persécutée par sa nièce et son neveu par alliance, les Sarelina, dont la maison, construite sur un terrain de famille, touche presque la sienne. Dans le mince espace qui sépare les deux bâtiments, elle a fait ériger un mur pour la séparer de ses sorciers. Ces derniers lui jetaient des objets « arrangés » et

n'avaient de cesse de l'« espionner » pour redoubler le mal dès qu'elle allait mieux, explique-t-elle<sup>5</sup>. Si, malgré le mur, elle remarque leurs « manigances », car elle les a à l'oeil, elle s'insurge, les accuse et les insulte. Un jour, M. Sareline, excédé, l'a frappée sur la tête avec une pioche.

- 17 Lorsque, pour des raisons dues au contexte sociologique, le « malfaiteur » et sa victime ne parviennent pas à s'éloigner, cette situation est propice à des rixes. Les protagonistes, ensorcelé comme supposé sorcier, disent combien le spectacle des manigances de l'autre les exaspère. Ces comportements ne sont souvent, pour l'acteur, que des mesures d'évitement, des tentatives de séparation qui, mal interprétées car peut-être teintées de maladresse, prennent l'allure de provocations. L'observation mutuelle, et l'attention à l'environnement physique, s'accroît d'autant qu'une crise en sorcellerie, comme d'autres phénomènes de croyance, se caractérise par le fait qu'alors « les signes se mettent à parler » (Bazin, 1991 : 502). C'est, notamment, pour éviter ces épisodes de surchauffe que les protagonistes se séparent, dans la mesure du possible.
- 18 Les ensorcelés, et à un moindre degré les individus qui sont l'objet d'une imputation de sorcellerie, décrivent avec véhémence la difficulté qu'ils ressentent pour garder le contrôle de soi quand ils rencontrent l'autre partie. La tentative de recourir à la brutalité corporelle ne peut être contenue longtemps, au fil d'un long contentieux.
- 19 Quand la crise ne se résoud pas, que l'ensorcelé continue à endurer ses malheurs (maladies, morts, échecs divers) qui sont tout à fait réels, rappelons-le, et que de son côté le supposé sorcier en a assez d'essayer les déconvenues propre à ce rôle, ces protagonistes peuvent être tentés de faire glisser le règlement de compte sur le plan de la violence physique. La rixe est alors très violente. L'enjeu, qui est parfois une histoire de vie et de mort, se trouve déplacé du registre de la sorcellerie à celui de l'agression corporelle : c'est la confusion entre ces deux registres qui est dangereuse.
- 20 La nécessité faite aux protagonistes de se séparer vise moins à empêcher une surenchère au niveau des attaques magiques qu'à éviter un dérapage vers la violence physique. Ailleurs<sup>6</sup>, j'ai montré que le sorcier et l'ensorcelé savent que le contact n'est pas indispensable, que ce soit pour faire le mal ou pour mener à bien une cure de désensorcellement. Le voyant-guérisseur peut « tout faire à distance », dit-on, et ce sont pour les actions qui relèvent de ce pouvoir que ce spécialiste est apprécié et sollicité. Le contact ne sert qu'à faire la part belle au persécuteur quand les deux parties sont dans l'impasse, c'est-à-dire quand aucune issue ne se dessine pour instaurer la séparation et que la résolution du malheur tarde.
- 21 Le voyant-guérisseur est un médiateur, dans les cas où le sorcier et l'ensorcelé ne sont pas dans une contiguïté trop grande ou quand il réussit à résoudre le problème de persécution de son client avant que la proximité entre ce dernier et son persécuteur provoque une exaspération qui conduise aux coups.  
Lorsque des crises en sorcellerie se résolvent
- 22 Tous les conflits en sorcellerie n'ont pas des conséquences aussi brutales que ceux présentés ci-dessus.
- 23 Quand le persécuté et son sorcier ne sont pas obligés de se cotôyer, chacun se « retire ». S'ils se rencontrent, c'est à l'occasion de réunions qui ont leur origine ailleurs que dans leurs relations personnelles, un enterrement par exemple. Dans ce cas, les protections magiques sont de rigueur, et chacun surveille l'autre de façon à l'éviter.

- 24 Des ensorcelés sont envoyés loin de leur persécuteur, dans une autre région de l'île, ou en métropole parfois. Il arrive, aussi, que des gens aient un avis consensuel sur l'identité du « malfaiteur », même s'il fait partie de la famille, et la séparation est mise en place.
- 25 Des cures en désensorcellement sont menées avec succès, ce qui ne signifie pas sans difficulté. Le persécuté doit accepter que la violence symbolique à l'encontre de son sorcier ait un effet réel, comme sont réels les malheurs qu'il endure. Quand le rétablissement passe par la mise à mal, ou à mort, du sorcier, des hésitations se dessinent. L'ensorcelé est confronté à son propre désir de violence à l'égard de son persécuteur. Les persécutés acceptent plus ou moins de s'impliquer dans ce qui attend le sorcier. L'offre des voyants-guérisseurs varie avec cette demande qui, elle-même, change en fonction de l'évolution de la cure.
- 26 Des ensorcelés refusent le « retour du mal » sur leur sorcier au nom de leur fort sentiment religieux qui leur interdit de se faire justice eux-mêmes. D'autres demandent au spécialiste de « faire ses affaires », mais ils veulent faire l'économie d'une participation intentionnelle et formulée dans ce qui peut arriver de fatal au sorcier ; ils se gardent d'une culpabilité ultérieure, espèrent-ils. Des personnes, plus radicales, se moquent de cette mascarade et des hypocrites qui y recourent car elles sont persuadées, dès le début de la cure, qu'elles ne se rétabliront qu'en oeuvrant pour la décrépitude ou la mort du sorcier. La décadence du « malfaiteur » prouve qu'il a perdu de son omnipotence, de son pouvoir d'influer sur la vie d'autrui et sur la sienne propre. D'ailleurs, quand le désensorcellement tarde et que le voyant-guérisseur est confronté à un client empêtré dans ses sentiments de culpabilité, il lui fait comprendre que le temps des tergiversations est passé : c'est sa victoire ou celle de son sorcier. L'ensorcelé est sommé d'accomplir des rituels où son persécuteur est nommé, et il professe des formules qui expriment son désir de destruction de l'ennemi. A ce stade, il a une participation active dans le processus qui doit mener à l'affaiblissement ou à la destruction de son sorcier.
- 27 Les rites effectués, dont certains sont sanglants, ne sont pas sans évoquer le dispositif que le thérapeute de Mayenne met en place dans les cures de désensorcellement et que J. Contreras et J. Favret-Saada nomment « l'embrayeur de violence ». Il s'agit de « rebrancher les ensorcelés sur leur aptitude à la violence, et au mal » (op. cit. : 105).
- 28 Un sorcier et un ensorcelé ne se réconcilient jamais, même si chacun pense que le conflit est résolu. Le second se remémore les préjudices endurés, l'injustice subie, son innocence dans l'origine de son malheur, etc. Celui qui a fait les frais d'une imputation de sorcellerie n'est guère plus généreux envers un individu qui, du fait d'un caractère trop « superstitieux », lui a causé des désagréments. Aucune voie ne se dessine vers la réconciliation, les protagonistes ne se saluent même plus.

---

## BIBLIOGRAPHIE

André J. L'inceste focal dans la famille noire antillaise. Paris, PUF, 1987.

Augé M. Génie du paganisme. Paris, Gallimard, 1982.

- Bazin J. « Les fantômes de Mme. Du Deffand », *Critique*, 529-530, 1991.
- Bougerol C. *Une ethnographie des conflits aux Antilles. Jalousie, commérages, sorcellerie*. Paris, PUF, 1997.
- Contreras J., Favret-Saada J. « L'embrayeur de violence », in J. Contreras, J. Favret-Saada, J. Hochman, O. Mannoni, F. Roustang (dirs). *Le Moi et l'Autre*. Paris, Denoel, 1985.
- Favret-Saada J. *Les mots, la mort, les sorts*. Paris, Gallimard, 1977.
- Lallemand S. *La mangeuse d'âmes. Sorcellerie et famille en Afrique*. Paris, Harmattan, 1988.
- Sindzingre N. « L'interprétation de l'infortune : un itinéraire Sénoufo (Côte-d'Ivoire) », *Sciences sociales et santé*, 3-4, 1983.
- Zempléni A. « Anciens et nouveaux usages sociaux de la maladie en Afrique », *Archives des sciences sociales des religions*, 54/1, 1982.

## NOTES

1. Il n'y a pas de maladie spécifique liée à une attaque en sorcellerie. Toutefois des troubles organiques ou psychiques surgissant brusquement et avec violence, s'ils ne cèdent ni au traitement du médecin ni à celui de la pharmacopée locale destinée aux maladies naturelles, pourront être attribués à la persécution magique.
2. L'organisation familiale antillaise centrée sur la figure de la mère, d'où le nom de matrifocalité souvent employé pour la caractériser, est présentée dans le livre de J. André, 1987.
3. Les différentes techniques qu'utilisent les voyants-guérisseurs, ainsi que les entités qu'ils sollicitent pendant les consultations, sont présentées dans Bougerol, *Une ethnographie des conflits aux Antilles. Jalousie, commérages, sorcellerie*, Paris, PUF, 1997.
4. La fréquence des commérages, que j'analyse comme un mode d'adresse indirecte, est l'objet du chapitre. 2. Ibid.
5. Les sorciers sont accusés de surveiller leur victime. Au moindre signe de rétablissement perçu chez celle-ci, ils redoubleraient leurs maléfices pour conserver la maîtrise de la situation.
6. Bougerol, op.cit. chapitre. 4.

---

## AUTEUR

CHRISTIANE BOUGEROL

CNRS/CERMES